

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 27 septembre 2021  
N° CD-2021-8-5-2

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Service instructeur**

Service dialogue de gestion financière

### **Service consulté**

## **PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents qui se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges haut-rhinois et d'un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges bas-rhinois.

Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges du Bas-Rhin, notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire.

Au total, 59 388,31 € sont identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin d'un montant total de 59 388,31 €, telles que détaillées ci-après.

### **1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, D'ACHAT D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 17 628,01 €, afin de couvrir les frais de réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

## **2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 8 600,18 € selon le détail suivant :

- Collège Pierre Claude de Sarre-Union : 318,90 € pour l'acquisition d'un lave-linge et d'un étendoir.
- Collège Les Cigognes à Gerstheim : 1 123,33 € pour l'achat de trois chariots d'entretien.
- Collège Louis Pasteur de Strasbourg : 7 157,95 € en vue de la prise en charge du chauffage P3 pour l'année 2020 :

Le collège Louis Pasteur à Strasbourg est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

- Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
- Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
- Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Conseil a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

## **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Les deux territoires ont eu des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges du Haut-Rhin dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,
- pour le Bas-Rhin au 13 juillet 2021, 308 270 € de dotations de fonctionnement complémentaires ont été versées aux collèges publics (dont 121 428 € pour 2020 et 186 842 € pour 2021).

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 21 735,12 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

## **4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS D'ALSACE AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LEURS ATELIERS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Conformément au plan d'actions collèges, cette action s'inscrit dans l'axe 1 visant à développer la créativité, la curiosité et l'esprit critique des jeunes.

L'atelier de pratique artistique, mis en place dans les collèges en 1983, est destiné à compléter l'enseignement artistique obligatoire.

Les ateliers de pratique artistique font partie des activités facultatives. Ils sont inscrits dans le projet d'établissement et sont élaborés par une équipe d'enseignants, de partenaires et d'élèves. Ils sont ouverts aux élèves volontaires. La pratique est au centre de l'atelier artistique, qui s'enrichit naturellement d'une ouverture sur l'environnement culturel et qui intègre, dans la mesure du possible, les nouvelles technologies dans la démarche de création.

Le financement des ateliers est assuré par l'Académie de Strasbourg, la Direction des affaires culturelles d'Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il est proposé au Conseil d'attribuer à 23 collèges publics de l'Alsace, dont la liste figure en annexe 4, une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 11 425 €, pour la participation au financement de 25 ateliers d'enseignement artistique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose

- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 59 388,31 € :
  - 17 628,01 € pour couvrir les frais de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
  - 8 600,18 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 2 ;
  - 21 735,12 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 3.
  - 11 425 € pour la participation au financement de 25 ateliers d'enseignement artistique figurant en annexe 4 (21 dans le Bas-Rhin et 4 dans le Haut-Rhin).

Il est précisé que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P196O003 (Tranche P196O003T02) – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY